

Les chenilles processionnaires déjà de retour en France !



Elles reviennent chaque année, et chaque année, elles sèment la panique. Invisibles jusqu'au dernier instant, les chenilles processionnaires du pin réapparaissent avec leur cortège de désagréments : démangeaisons, allergies, risques pour les animaux... Cette fois, elles ont décidé d'anticiper leur sortie. Mais pourquoi donc ? Et surtout, comment s'en protéger ?

Un retour prématuré des chenilles processionnaires en 2025

Le 10 février 2025, l'**Observatoire des chenilles processionnaires** a confirmé que ces nuisibles avaient entamé leur descente des [arbres](#) plus tôt que d'habitude. Habituellement enregistrées en mars, elles sont cette année visibles dès février, notamment en raison d'un **hiver plus doux** qui a accéléré leur développement.

Ces insectes redoutés sont désormais signalés **dans toute la France**, des forêts aux parcs urbains, en passant par les jardins privés. Une situation qui inquiète, car plus elles apparaissent tôt, plus elles risquent de se multiplier au fil des saisons.

Pourquoi ces chenilles sont-elles dangereuses pour l'homme et les animaux ?

Les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) possèdent des **soies urticantes** contenant une toxine, la **thaumétopoéine**, capable de provoquer des réactions allergiques sévères.

Effets sur l'être humain

- **Contact avec la peau** : éruptions cutanées, démangeaisons sévères
- **Contact avec les yeux** : conjonctivites, gonflements
- **Inhalation des soies** : irritations des voies respiratoires, asthme
- **Cas graves** : chocs anaphylactiques nécessitant une hospitalisation

Un danger encore plus grand pour nos animaux

Les chiens et chats sont particulièrement vulnérables, car ils reniflent ou mordillent parfois les chenilles. **Un simple contact avec la langue peut entraîner une nécrose** et nécessiter une intervention vétérinaire d'urgence. Les chevaux et bovins sont également à risque s'ils broutent de l'herbe contaminée.

Tout autre renseignement à ce sujet sera à retrouver sur le site de la mairie !!